



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Budget annexe du Centre aquatique du Clermontais – Décision modificative n°3.

Monsieur COSTE propose aux membres du conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

CHAP	DESIGNATION	DEPENSES	CHAP	DESIGNATION	RECETTES
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 45 200,00	RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 45 200,00
011	Charges à caractère général	+ 25 000,00	042	Opération d'ordre (travaux en régie)	+ 4 700,00
012	Charges de personnel	+ 26 500,00	013	Atténuations de charges	+ 6 500,00
66	Charges financières	- 5 000,00	74	Participations	+ 7 500,00
023	Virement section investissement	- 1 300,00	75	Autres produits de gestion courante	+ 16 500,00
			77	Produits exceptionnels	+ 10 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		- 1 300,00	RECETTES INVESTISSEMENT		- 1 300,00
16	Remboursement en capital	- 6 000,00	021	Virement section fonctionnement	- 1 300,00
040	Opération d'ordre (travaux régie)	+ 4 700,00			

Les prévisions budgétaires du centre aquatique doivent être revues à la hausse sur les points suivants :

- Consommation de l'eau plus importante que budgétisée, aussi bien sur le Centre aquatique, que sur la piscine de Paulhan.
- Réparations non prévues (chapitre 011) au sein du centre aquatique : pompes et équipements divers, initialement prévues en investissement. Toutefois, les nouvelles possibilités de récupérations de FCTVA réorientent ces dépenses en fonctionnement. Cela permet ainsi de dégager les sommes nécessaires aux réparations sur le carrelage des pédiluves prises en charge par notre assureur (indemnité inscrite au chapitre 77). Un dossier de sinistre est également en cours sur des problèmes de tensions électriques, qui ont d'ores et déjà engendrées 3 300€ de dépenses imprévues.
- Réaffectation du personnel d'entretien technique vers le Centre aquatique, dont certains étaient auparavant sur le budget général. Compensation par une augmentation des recettes sur contrats aidés (chapitre 74) et de remboursement pour maladie (chapitre 013).
- Valorisation des travaux en régie réalisés par nos équipes du CTI (Centre technique intercommunal) : création d'un « bac tampon » au niveau du sous-sol technique.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 07 décembre 2016.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget annexe du Centre aquatique du Clermontais telle que présentée ci-dessus

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2016 du Budget annexe du Centre aquatique.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-14-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016